



10 rue Albert Einstein

BP 107

68273 WITTENHEIM

CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES PARTICULIERES

Marché Établi en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics

Et

Relatif à

L'ORGANISATION D'UN SEJOUR SCOLAIRE EN GRANDE-BRETAGNE

DU 07 MAI 2023 AU 13 MAI 2023

Représentante du pouvoir adjudicateur :
Madame JUNG Sandrine, Principale

Article 1 : OBJET, CARACTERISTIQUES ET FORME DU MARCHÉ

1.1 Définition de la prestation

Le présent C.C.A.T.P concerne l'organisation d'un séjour scolaire en Grande-Bretagne du **dimanche 07 mai au samedi 13 mai 2023**.

1.2 Forme du marché

Le marché est passé en procédure adaptée en vertu de l'article 28 du code des marchés publics.

1.3: Contenu des prestations

- Les prestations couvrent toutes les charges liées aux différents transports, hébergements, la restauration en pension complète, toutes les visites et/ou activités et/ou excursions organisées lors du séjour, selon le programme détaillé ci-après ainsi que les assurances Assistance/rapatriement + annulation individuelle + annulation groupe complet.

Composition du groupe	Base 98 élèves + 8 accompagnateurs (avec 2 autocars)
Itinéraire	<p><u>Dimanche 07/05/2023</u> :</p> <p>Départ très tôt en matinée depuis le collège, destination Calais. Traversée Calais/Douvres en ferry. <i>Petit-déjeuner et déjeuner tirés du sac.</i> Route en direction de Londres. Arrivée sur le site d'hébergement vers 18h, heure locale, et rencontre avec les familles d'accueil. <u>Dîner et nuit dans les familles.</u></p> <p><u>Lundi 08/05/2023</u> :</p> <p>Journée à LONDRES <u>Matin</u> : départ en bus pour un tour sur The London Eye. Balade à pied dans le quartier politique (Whitehall) jusqu'à Buckingham Palace. Déjeuner : pique-nique sous forme de panier repas au St James' Park. <u>Après-midi</u> : visite libre de l'Imperial War Museum (musée gratuit). <u>Remarque : ces deux visites peuvent être inversées.</u> 19h00 : retour en bus dans les familles. Dîner et nuitée en familles.</p> <p><u>Mardi 09/05/2023</u> :</p> <p>Journée à LONDRES <u>Matin</u> : visite de Westminster Abbey. Croisière sur la Tamise de Westminster Pier à Tower Bridge Pier. Déjeuner : pique-nique sous forme de panier repas à proximité de la Tour de Londres. <u>Après-midi</u> : visite libre de la Tour de Londres 19h00 : retour en bus dans les familles. Dîner et nuitée en familles.</p> <p><u>Mercredi 10/05/2023</u> :</p> <p>Journée à WINDSOR pour la visite du Château Royal Balade à pied jusqu'au collège d'Eton. Temps libre en ville et shopping. 19h00 : retour en bus dans les familles. Dîner et nuitée en familles.</p> <p><u>Judi 11/05/2023</u> :</p> <p>Journée à LONDRES <u>Matin</u> : départ en bus pour la visite (dès l'ouverture) du Warner Bros Studio Tour London avec the Making of Harry Potter. Déjeuner : pique-nique près des studios à mi-parcours. <u>Après-midi</u> : temps libre à Covent Garden et environs 19h00 : retour en bus dans les familles. Dîner et nuitée en familles.</p> <p><u>Vendredi 12/05/2023</u> :</p> <p>Journée à BRIGHTON <u>Matin</u> : départ en bus pour la visite du Royal Pavillon. Déjeuner : pique-nique dans le parc près du Royal Pavillon. <u>Après-midi</u> : découverte du centre-ville, des Lanes et du front de mer à pied. Repas avant départ pour Douvres. Départ des bus pour Douvres après la pause de 9 heures réglementaire des chauffeurs. Traversée de Douvres vers Calais de nuit (en ferry).</p> <p><u>Samedi 13/05/2023</u> :</p> <p>Voyage retour de nuit. Arrivée au collège dans la matinée ou en début d'après-midi.</p>
Mode d'hébergement	5 Nuits en familles, par groupes de 2/3 ou 4 élèves dans la banlieue sud ou sud-est de Londres (secteur Eltham–Thornton Heath, 25 km maximum du centre de Londres) pour les 2 bus. Hébergement des adultes au minimum par deux. Pension complète du dimanche soir au vendredi midi – Déjeuner sous forme de paniers repas
Assurances	Assistance/rapatriement + annulation individuelle + annulation groupe complet incluses
Tarif	Incluant les entrées et déplacements sur place
Moyen de transport	Autocar +ferry

Article 2 : PRIX DU SEJOUR

2.1: Régime des prix

Les prix seront fermes.

2.2: Contenu des prix

Le prix de l'offre indiqué est un prix global TTC ferme et définitif comprenant à minima l'ensemble des prestations demandées. Les prix sont réputés comprendre toutes les autres charges fiscales, parafiscales, taxes ou autres afférentes aux prestations. Les assurances Assistance/rapatriement + annulation individuelle + annulation groupe complet devront être incluses.

2.3 : Forme des prix

Le prix sera un prix global et le prix unitaire pour chaque participant (élèves et accompagnateurs inclus). Le coût de l'encadrement (adultes) des voyages ne pouvant être mis à la charge des familles en vertu du principe de gratuité énoncé par le code de l'Education, **l'offre de prix ne doit pas faire apparaître de gratuité.**

Article 3 : PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE

- Un devis détaillé et signé
- Le règlement de consultation signé
- Le Cahier des Clauses Particulières et Administratif signé

Article 4 : MODALITES DE REGLEMENTS

Le paiement des sommes dues au titre des marchés s'effectue selon les règles de la comptabilité publique.

4.1 Versement des acomptes

Le titulaire présentera un échéancier de paiement.

Chaque acompte fait l'objet d'une demande de paiement par l'envoi d'une facture d'acompte.

Le montant total des acomptes sera limité à 70% du montant total de la prestation. Le solde sera versé à la remise des documents de voyage sur présentation d'une facture de solde.

4.2 Présentation des décomptes et des factures ;

Les factures devront être déposées sur la plate-forme Chorus Pro et comporter outre les mentions sociales d'usage, les mentions suivantes :

Nom et adresse du créancier
Le numéro de compte bancaire ou postal à créditer
La désignation des prestations
La date d'établissement de la facture
L'affichage des prix en euros

Les paiements seront effectués par mandats administratifs.

4.3 Délais de règlement

Conformément au décret n°2008-1550 du 31 décembre 2008 modifiant le décret n° 2002-232 du 21 février 2002 relatif à la mise en œuvre du délai maximal de paiement dans les marchés publics, le délai global de paiement est fixé à 30 jours à compter de la date de réception des factures. Le taux d'intérêts moratoires, en cas de dépassement de ce délai, est celui de l'intérêt légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires commencent à courir.

Article 5 : PENALITES ENCOURUES PAR LE TITULAIRE

Les pénalités encourues par le titulaire seront celles prévues dans le CCAG fournitures courantes et services en vigueur.

Article 6 : ASSURANCE SOUSCRITE PAR LE TITULAIRE DU MARCHE ET RESPONSABILITES

Le titulaire doit contracter les assurances permettant de garantir sa responsabilité à l'égard du pouvoir adjudicateur et des tiers victimes d'accidents ou de dommages causés par l'exécution des prestations.

Concernant le transport, dans tous les cas, l'autocar devra être équipé de ceintures de sécurité et les moyens de transport utilisés devront respecter la législation en vigueur à la date du transport.

Le titulaire du marché est responsable, en toutes circonstances et pour quelque cause que ce soit, du matériel et du personnel qu'il affecte à l'exécution du marché.

Article 7 : Règlement des litiges

La procédure de règlement amiable des différends ou litiges qui pourraient intervenir en cours d'exécution des marchés est celle définie par les articles 131 et 132 du Code des Marchés Publics. Au cas où un accord ne pourrait être trouvé entre les parties, le litige devrait être porté devant le tribunal administratif compétent pour le secteur concerné

